

Pourquoi aller voter ?

Comme femmes francophones en milieu minoritaire, il est important de se faire entendre en allant voter.

Le vote des femmes, ça compte !

- Parce que voter, c'est un devoir pour les citoyennes et les citoyens
- Parce que voter, c'est un droit gagné par nos mères et nos grands-mères. En 1918, le droit de vote des femmes est reconnu au niveau fédéral. Mais ce n'est qu'en 1960 que toutes les femmes du Canada ont enfin eu le droit de vote, puisque ce n'est qu'à cette date que tous et toutes les Autochtones l'ont obtenu
- Parce qu'ensemble, nous pouvons utiliser le pouvoir de notre vote pour influencer les décisions politiques qui nous touchent

Quelques enjeux qui touchent les femmes et qui sont discutés au niveau fédéral :

- La violence faite aux femmes
- La situation socio-économique des femmes
- La condition des femmes autochtones
- La francophonie
- L'immigration
- L'environnement
- La santé

Les 4 grands partis du Canada (par ordre alphabétique)

- **Nouveau parti démocratique (NPD)**



www.npd.ca

- **Parti conservateur**



www.conservateur.ca

- **Parti libéral**



www.liberal.ca

- **Parti Vert**



www.greenparty.ca/fr

Les élections fédérales



Pourquoi organiser des élections fédérales ?

Le système politique au Canada est composé de :

- La Reine du Canada, représentée par le Gouverneur général
- Le Sénat
- La Chambre des communes

Les membres du Sénat sont nommés par le Gouverneur général sur les conseils du Premier ministre.

Les membres de la Chambre des communes, appelés les députés, sont élus par les

Canadiennes et Canadiens lors des élections fédérales.

Le gouvernement canadien est formé par le parti qui obtient le plus de députés élus à la Chambre des communes, et son chef devient le Premier ministre. Le chef du deuxième parti qui obtient le plus de voix aux élections devient habituellement le chef de l'opposition.

À quelle fréquence sont organisées les élections fédérales ?

L'intervalle maximal entre deux élections est 5 ans. Toutefois le Premier ministre peut déclencher des élections s'il convainc le Gouverneur général de dissoudre le Parlement ou encore si le Premier ministre démissionne après la défaite de son gouvernement.

Qui peut voter ?

Il faut remplir les 3 critères suivants :

- Avoir 18 ans et plus
- Être citoyenne canadienne
- Être inscrite sur les listes d'électrices

Pour vous inscrire et voter à une élection fédérale, vous devez prouver votre identité

et votre adresse (par exemple, avec un permis de conduire ou une carte d'assurance-maladie **et** un bail, etc.)

Êtes-vous sur la liste des électrices ?

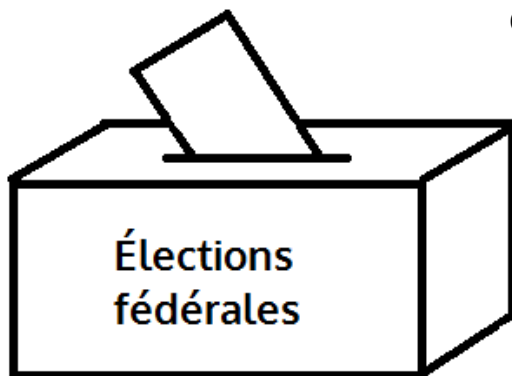
Élections Canada pourra vous dire si votre nom apparaît sur cette liste et vous aider à vous inscrire si tel n'est pas le cas. Pour rejoindre Élections Canada, téléphonez sans frais au : 1-800-463-6868 ou visitez le site Internet www.elections.ca

Si vous êtes dans une maison d'hébergement et n'avez pas d'adresse permanente

Si vous n'avez pas une adresse postale permanente, vous avez quand même le droit de voter. Le lieu où vous êtes le plus souvent retournée pour manger ou dormir dans les 5 jours avant l'élection est considéré comme votre adresse permanente. Donc, vous pouvez voter dans la circonscription où se trouve ce lieu. Que ce soit une maison d'hébergement, un centre pour itinérantes, un emplacement pour caravanes, etc.

Peut-on voter avant le jour officiel d'élections ?

Vous pouvez voter avant le jour officiel des élections. Vous devez vous rendre à un bureau de vote anticipé. Vous trouverez les dates, les heures et les endroits sur le site Internet d'Élections Canada www.elections.ca



Ces informations sont tirées notamment du site www.elections.ca